



Direction de l'Urbanisme

Service du Permis de Construire et du Paysage de la Rue

Affaire suivie par :

Hubert SABATIER

☎ 01 42 76 32 32

mél : hubert.sabatier@paris.fr

6 Promenade Claude Lévi-Strauss

CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

[104] IGC Inspection Générale Carrières

Référence dossier : PC 075 119 23 V0045

6 au 14 AVENUE CORENTIN CARIOU

11 RUE DAMPIERRE

17 au 21 QUAI DE LA GIRONDE

75019 PARIS



Date d'envoi : 22/12/2023

Date limite : 22/01/2024

*Ce document présente la réponse émise par le service [104] IGC Inspection Générale Carrières à une consultation lancée par la Ville de Paris sur un dossier d'urbanisme.
Il a été généré automatiquement lors de la soumission de l'avis du service [104] IGC Inspection Générale Carrières.*

Avis : Retourné par bordereau

Date de l'avis : **16/01/2024**

Prescriptions :

Documents associés à l'avis du service :

- 23P0126E PARIS 19eme 14 avenue Corentin Cariou.pdf, déposé le 16/01/2024 14:54:58, avec l'empreinte
8a385ef9ba6eca1e15422c3fa39c9c6d5ec735e0187f55825ed308b4d8c6c27f

DTR n° 23P0126E

L'Inspection générale des carrières

Numéro d'autorisation de construire :

PC 075 119 23 V0045

Adresse des travaux :

PARIS 19

14 AVENUE CORENTIN CARIOU

Pétitionnaire :

NEXITY IR PROGRAMMES SEERI - Madame
POUBLET Constance

A

MAIRIE DE PARIS

Direction de l'urbanisme – SPCPR

6 promenade Claude Lévi-Strauss

CS 51388

75639 PARIS Cedex 13

Avis sur demande d'autorisation de construire

Je vous prie de trouver ci-après l'avis de l'Inspection Générale des Carrières sur le dossier de demande d'autorisation de construire en référence.

Copie :

NEXITY IR PROGRAMMES SEERI

Madame POUBLET Constance

25 allée Vauban

59110 LA MADELEINE

INFORMATIONS SUR LE SOUS-SOL DU TERRAIN CONCERNE PAR LE PROJET

Le projet est situé sur un terrain inclus dans un périmètre de risque défini par : Arrêtés inter-préfectoraux du 26 janvier 1966 et 19 mars 1991 visant les constructions à édifier dans les zones d'anciennes carrières, arrêté inter-préfectoral du 25 février 1977 et dispositions du plan local d'urbanisme visant les constructions à édifier dans les zones de dissolution du gypse antéludien.

D'après les documents de l'Inspection générale des carrières, le projet est situé :

- dans un périmètre de recherche des poches de dissolution du gypse antéludien, jusqu'au toit du Calcaire Grossier, estimé à une profondeur d'environ 55 mètres et jusqu'au toit des Sables de Beauchamp, estimé à une profondeur d'environ 25 mètres

AVIS DEFAVORABLE

Le rapport de sol **ATLAS GEOTECHNIQUE n° 230727 Pièce 1 Version 1 du 08/12/2023** fourni par le demandeur indique des anomalies - notamment sur le sondage SP5 - pouvant être dues à de la dissolution de gypse antéludien. Toutefois, faute d'éléments suffisamment précis sur l'état du sous-sol pour garantir la stabilité et la mise en sécurité des personnes, l'Inspection Générale des Carrières émet un avis défavorable sur cette demande d'autorisation de construire.

Si le pétitionnaire souhaite persister dans son projet, l'Inspection Générale des Carrières suggère qu'il fasse procéder à une reconnaissance de sol dans l'objectif de :

- Mener des recherches complémentaires avec essais d'injection des anomalies décelées, dans le respect des prescriptions minimales définies dans la notice du 31 janvier 2016.

Les notices de l'Inspection générale des carrières sont téléchargeables depuis le site www.igc.paris.fr.

En fonction des résultats de cette reconnaissance, l'Inspection Générale des Carrières pourra éventuellement lever son avis défavorable et formuler alors un avis définitif permettant la délivrance du permis de construire, sous réserve, le cas échéant, de prescriptions spéciales ou de simples recommandations, dans le respect des dispositions du ou des arrêtés visés ci-avant.

Paris, le 15 JAN. 2024

L'Ingénieure en Chef
Adjointe à l'Inspecteur général des carrières

L'Ingénieure en Chef
Cheffe de l'Inspection Générale des Carrières


Laurine AZEMA